

Séance du 9 juin 2023

---

LISTE DES DELIBERATIONS

**23/033 – Projet de transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en Communauté d’agglomération – Extension et modification des compétences en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, de politique de la ville, d’équilibre social de l’habitat, d’aménagement de l’espace et d’accueil des gens du voyage**

Cette délibération vise à autoriser la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) à étendre le champ de ses compétences aux politiques indispensables à son changement programmé de statut de Communauté de Communes à Communauté d’agglomération.

Adoptée à l’unanimité

**23/034 – Finances – Budget principal de la Commune et budget annexe du Cinéma « Le Flandria » – Exercice 2022 – Comptes de gestion**

Cette délibération vise à approuver les comptes de gestion dressés par le receveur principal et concernant pour l’exercice 2022 le budget principal de la commune et le budget annexe du cinéma Le Flandria, préalable au vote des Comptes Administratifs 2022.

Adoptée à l’unanimité

**23/035 – Finances – Budget principal de la Commune et budget annexe du Cinéma « Le Flandria » – Exercice 2022 – Comptes administratifs**

Cette délibération vise à prendre acte de la présentation des comptes administratifs de la Ville (budget principal) et du Cinéma Le Flandria (budget annexe), à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs de l’année 2022.

Adoptée à l’unanimité

**23/036 – Finances – Budget principal de la Commune et budget annexe du Cinéma « Le Flandria » – Exercice 2022 – Détermination et affectation des résultats définitifs**

Cette délibération vise à se prononcer sur la détermination et l’affectation des résultats définitifs de l’exercice 2022 concernant le budget principal de la Commune et le budget annexe du Cinéma « Le Flandria ».

Adoptée à l’unanimité

**23/037 – Finances – Modification du recueil unique tarifaire – Actualisation des tarifs municipaux**

Cette délibération vise à actualiser le recueil unique tarifaire de la collectivité afin de prendre en considération l'augmentation des prix et généraliser une grille tarifaire prenant davantage en considération les ressources des familles afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses ou à faibles revenus.

Adoptée à l'unanimité

**23/038 – Ressources humaines – Charte du bon usage des moyens informatiques et de télécommunication – Approbation**

Cette délibération vise à mettre en œuvre une charte du bon usage des moyens informatiques et de télécommunication mis à disposition des agents de la Ville dans le cadre de leur activité professionnelle. Elle s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information de la Ville et du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

**23/039 – Ressources humaines – Stratégie d'aménagement durable du territoire – Recrutement d'un contrat de projet**

Cette délibération vise à permettre le recrutement dans le cadre d'un contrat de projet d'un expert dans la conduite des opérations d'aménagement et de grands projets urbains afin de mettre en œuvre les projets de renouvellement urbain durable de la Ville, axé notamment sur la transition écologique, la nature en ville et l'attractivité du centre-ville.

Adoptée à l'unanimité

**23/040 – Marchés publics – Restauration collective – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Bailleul et le CCAS de Bailleul concernant la prestation de service d'approvisionnement de restauration**

Cette délibération vise à constituer un groupement de commandes pour la fourniture de repas commun à la Ville et au CCAS dans la perspective de dégager des économies compte tenu de la mutualisation des besoins et des procédures de dévolution.

Adoptée à l'unanimité

**23/041- Marchés publics – Cadre de vie –Attribution d'un marché d'entretien des parcs, jardins et espaces verts**

Cette délibération vise à attribuer les différents lots du marché d'entretien des parcs, jardins et espaces dévolues arrivé à son terme et réservés aux entreprises de travail adapté ou d'insertion du territoire favorisant l'inclusion des travailleurs porteurs de handicaps ou des personnes très éloignées de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

**23/042 – Éducation – Politique de réussite éducative – Ville à hauteur d'enfants– Projet éducatif global**

Cette délibération vise à adopter le projet éducatif global de la Ville associant tous les acteurs éducatifs du territoire au service du bien-être et de la réussite de chaque enfant. Il décline les priorités et mesures destinées à aider chaque enfant à grandir, ancrer son éducation dans son environnement et combattre l'exclusion et les inégalités sous toutes leurs formes.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/043 – Économie sociale et solidaire – Emploi – Expérimentation « *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* » - Conventionnement**

Cette délibération vise à permettre un conventionnement pluriannuel entre la Ville, l'Etat, le Département et l'association Expérimentation Territoriale contre le chômage de Longue Durée (ETCLD) précisant notamment les relations et les engagements du Comité Local pour l'Emploi de Bailleul et de l'association ETCLD dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'expérimentation territoriale contre le chômage de Longue Durée.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/044 – Solidarité internationale – Coopération européenne – Jumelages – Soutien aux personnes déplacées d'Ukraine**

Cette délibération vise à concrétiser une démarche concertée des villes jumelées avec Bailleul prévoyant de substituer aux cadeaux protocolaires des cérémonies d'anniversaire de jumelage de 2023 un don en espèces équivalent mis à disposition de la Ville de Wałcz pour l'assister dans son soutien aux personnes déplacées d'Ukraine très nombreuses sur son territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/045 – Ressources humaines – Jeunesse – Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité – Accueils collectifs de mineurs – Modification**

Cette délibération vise à permettre le recrutement de personnels supplémentaires contractuels et à fixer leur rémunération en prévision de l'accroissement saisonnier de l'activité dans les secteurs de l'éducation et de la jeunesse

**Adoptée à l'unanimité**

**23/046 – Cadre de vie – Nature en ville – Végétalisation des entrées de ville – Projet de conventionnement avec le Département du Nord**

Cette délibération vise à autoriser la Ville à conventionner avec le Département en vue d'intervenir directement sur le domaine public départemental aux entrées de ville pour végétaliser et embellir les espaces délaissés, bitumés ou minéralisés.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/047 – Cadre de vie – Nature en ville – Végétalisation de l'espace public communal – Permis de végétaliser – Extension du périmètre**

Cette délibération vise à permettre, au profit des habitants sollicitant un permis de végétaliser l'espace public, l'enlèvement d'une portion de bitume le long des habitations afin de permettre des plantations « pérennes » et non invasives, respectueuse de l'environnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/048 – Voirie – Dénomination d'une voie existante – Féminisation de l'espace public – Chemin Jeanne Devos**

Cette délibération vise à dénommer une voirie existante mais dénuée de nom, située au croisement de la Beurse Straete et de la route de Saint Jans Cappel. Il a été proposé de donner à cette voie le nom de Chemin Jeanne Devos, la ville ne comptant que 3 rues portant le nom d'une femme sur 254.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/049 – Voirie – Dénomination d'une voie existante – Féminisation de l'espace public – Chemin Madeleine Béat**

Cette délibération vise à dénommer une voirie existante mais dénuée de nom, située au Ravensberg et reliant la rue de Neuve-Eglise et l'Eeckelstraete. Il a été proposé de donner à cette voie le nom de Chemin Madeleine Béat, la ville ne comptant que 3 rues portant le nom d'une femme sur 254.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/050 – Voirie – Dénomination d'une voie existante – Féminisation de l'espace public – Allée Matilda**

Cette délibération vise à dénommer une voirie existante mais dénuée de nom reliant la rue Benoit Cortyl à la Rue Charles Flahaut. Il a été proposé de donner à cette voie le nom d'Allée Matilda en solidarité avec les très femmes scientifiques évincées au cours de l'histoire de leurs découvertes par un mari, un employeur ou un collègue masculin, phénomène théorisé par l'historienne des sciences Margaret Rossiter sous le nom d'effet Matilda.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/051 – Voirie – Dénomination d'une voie existante – Féminisation de l'espace public – Allée Maia**

Cette délibération vise à dénommer une nouvelle voirie créée dans le cadre de l'opération immobilière de COPRONORD rue de la Villa. Il a été proposé de donner à cette voie, situé sur le site archéologique d'une villa gallo-romaine, le nom d'Allée Maia, déesse de la fertilité de la terre et du printemps. Son nom est lié à celui du mois de mai.

**Adoptée à l'unanimité**

**23/052 - Transition énergétique - Énergie solaire - Programme «*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique*» - Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre - Candidature**

Cette délibération vise à répondre à l'appel à projets que vient de lancer le SIECF et visant à promouvoir la production d'électricité verte par les collectivités du territoire, au moyen notamment de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

Adoptée à l'unanimité

**23/053 - Associations - Politique d'accompagnement de la vie associative - Attribution de subventions de fonctionnement**

Cette délibération vise à attribuer une subvention de fonctionnement à trois associations bailleuloises : le Muay Thai Evolution, le Bailleul Vélo Club, ainsi que Comité du personnel communal.

Adoptée à l'unanimité

**23/054 - Compte-rendu des décisions municipales**

**23/055 - Projet de transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieures en Communauté d'agglomération - Extension des compétences Eau et Assainissement**

Cette délibération vise à autoriser la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) à étendre le champ de ses compétences aux politiques indispensables à son changement programmé de statut de Communauté de Communes à Communauté d'agglomération.

Le Maire,

Antony GAUTIER

